

PUBLIÉ LE 20/08/2018 - MIS À JOUR LE 11/01/2021

Augmentation du nombre d’intoxications au cannabis par ingestion accidentelle chez les enfants

-

Une étude du réseau national d’addictovigilance de l’ANSM rapporte une hausse constante, depuis 2014, du nombre d’intoxications par ingestion accidentelle de cannabis, principalement chez les enfants de moins de 2 ans, survenant le plus souvent dans le cadre familial.L’ANSM alerte à nouveau[1] les professionnels de santé et le grand public sur la gravité de ces intoxications, souvent sous-estimée, qui conduisent très fréquemment à une hospitalisation.

Une première enquête sur les intoxications par ingestion accidentelle de cannabis chez les enfants a été réalisée en 2015 sur les données de 2010 à 2014 (60 mois) par le réseau des centres d’addictovigilance. L’actualisation de ces données a été menée sur la période du 1er janvier 2015 au 30 septembre 2017 (33 mois).

Comparativement aux cas enregistrés sur la précédente période, l’analyse de ces nouvelles données met en évidence chez les enfants (Prenant en compte la durée de chacune des enquêtes : 60 mois pour la première, 33 mois pour la dernière)
:

- **2,5 fois plus d’intoxications**
  La première enquête a rapporté 140 cas sur 60 mois *versus* 194 cas sur 33 mois pour la seconde.
  Les enfants de moins de 2 ans restent les plus concernés (le plus jeune est âgé de 7 mois, le plus âgé de 5 ans).

- **2 fois plus d’hospitalisations**
  Lors de la première enquête (sur 60 mois), 120 enfants sur 140 ont été hospitalisés*versus* 140 enfants sur 194 lors de la seconde enquête (sur 33 mois).
  Dix enfants ont été hospitalisés plus de 48 heures, dont un pendant 11 jours.

- **5 fois plus de cas graves**
  Le nombre de cas graves avec mise en jeu du pronostic vital, nécessitant une admission en réanimation, est passé de 9 enfants sur 140 (sur 60 mois) à 27 enfants sur 194 (sur 33 mois) lors de la seconde enquête.

Les principaux symptômes retrouvés sont **: somnolence (56%), agitation (30%), mydriase (27%), hypotonie (20%), tachycardie (10%), coma (10%), bradypnée (8%), convulsions (8%).**

Aucun décès n’a été rapporté.

Ces intoxications surviennent le plus souvent dans un cadre familial, avec une recrudescence au cours de la période estivale et lors des fêtes de fin d’année.

Pour rappel, les risques encourus lors d’intoxications au cannabis sont d’autant plus importants que la teneur en delta-9-THC est élevée. Selon le point "Drogues, chiffres clés " de juin 2017 de l’OFDT, la teneur moyenne de delta-9-THC dans la résine de cannabis a triplé en dix ans pour atteindre 23 %.

En cas d’ingestion ou de suspicion d’ingestion de cannabis, les structures d’urgences (Samu Centres 15) doivent être immédiatement prévenues.

L’ANSM souhaite également rappeler aux services d’urgences pédiatriques la nécessité d’une recherche systématique de cannabis (urines et/ou sang et/ou cheveux) chez les enfants qui présenteraient des signes cliniques compatibles avec cette intoxication.

L’ANSM rappelle aux professionnels de santé de :

- *déclarer tout cas grave de pharmacodépendance et d’abus sur le site signalement-sante.gouv.fr*
- se rapprocher du centre d’addictovigilance (CEIP) de leur secteur géographique pour toute information